

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 1<sup>er</sup> AOUT 2023

### **N° 2023-314 ATTRIBUTION DU MARCHÉ « AMENAGEMENT D'UNE BRETELLE D'ACCES A LA ZONE D'ACTIVITES POLARIS EST - CHANTONNAY »**

Nomenclature des actes : 11

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente concernant les marchés publics,

Vu la délibération n°2022-478 du Conseil Communautaire en date du 7 Décembre 2022 indiquant la nécessité de créer un nouvel accès depuis le giratoire de la route de Pouzauges pour permettre un accès plus facile, le coût de cet aménagement est estimé à 350 000 € HT

Vu la décision de la Présidente n° 2023-3 en date du 3 Janvier 2023 attribuant le marché relatif à la Maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'une bretelle d'accès à la zone d'activités Polaris Est - CHANTONNAY à l'entreprise GEOUEST pour un montant de 16 200 € HT ;

Considérant que, dans le cadre de la programmation budgétaire, il a été engagé une consultation auprès d'entreprises spécialisées concernant l'aménagement d'une bretelle d'accès à la zone d'activités Polaris Est - CHANTONNAY pour la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,

Considérant que, les modalités particulières de cette consultation se définissent comme suit :

- Date de la publicité sur le site : 20/06/2023
- Délai de remise des offres fixé au : 17/07/2023 à 12 heures
- Critères de sélection :
  - *Prix des prestations* ; Pondération : 50 %
  - *Qualité technique de l'offre au regard du mémoire* ; Pondération : 50 %

Considérant que la proposition formulée par l'acheteur relative à la consultation précitée peut être retenue et nécessite la passation dudit marché,

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,

### DÉCIDE CE QUI SUIVIT

Article 1 : Dans le cadre du marché relatif à l'AMENAGEMENT D'UNE BRETELLE D'ACCES A LA ZONE D'ACTIVITES POLARIS EST – CHANTONNAY la proposition retenue est la suivante :

SAS CHARPENTIER TP, située 3 Rue des Artisans – L'Oie, pour un montant global de 225 513.65 € HT, comprenant une tranche ferme pour un montant de 207 858.65 € HT et d'une tranche optionnelle de 17 655.00 € HT.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 1<sup>er</sup> Août 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET